

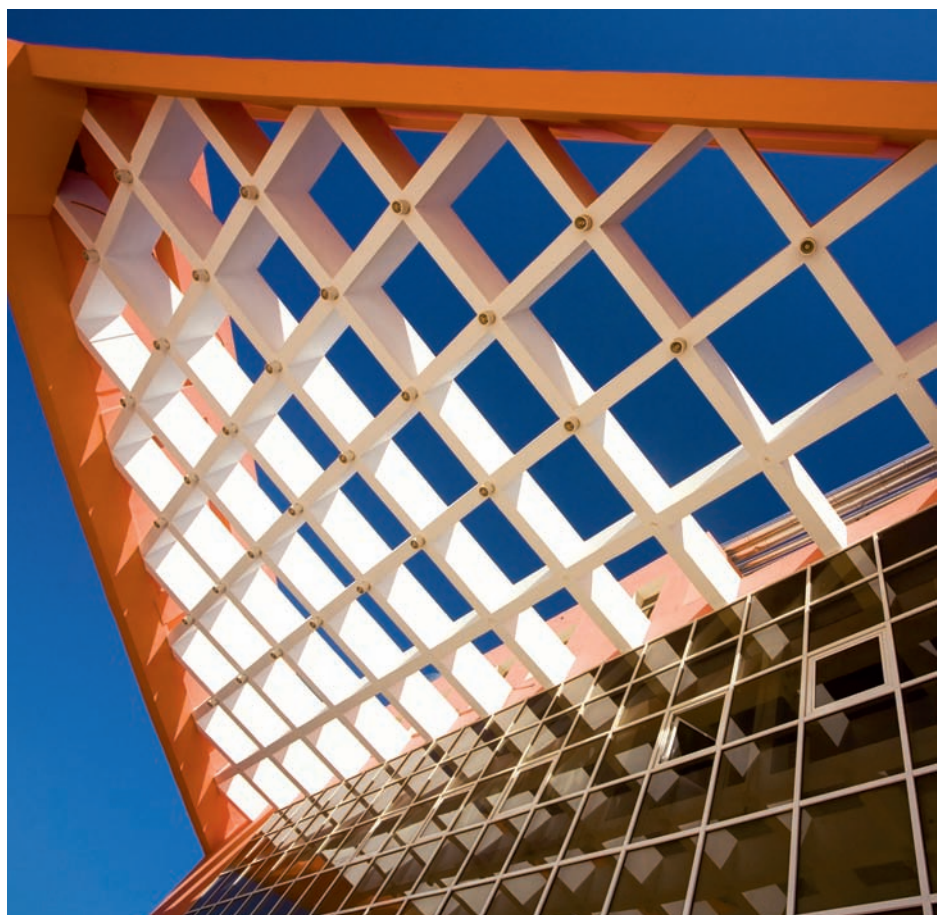


Energie & climat

les atouts du secteur de la construction



Patrick Declerck
Philippe Lambrecht
Kris De Meester



Préface





L'évolution du climat et de la consommation d'énergie nous pose des défis énormes. Le secteur de la construction, au sens large, est un partenaire essentiel et naturel des pouvoirs publics pour relever ces défis.

Dans cette brochure, la plate-forme Construction¹ de la FEB donne un aperçu de ce que le

secteur peut faire sur le plan de l'économie d'énergie et de la lutte contre le réchauffement de la planète. Elle invite les responsables politiques à tous les niveaux à travailler de concert en vue de développer une vision et de prendre des décisions concernant les mesures et actions à court, moyen et long terme. Cela implique la mise en œuvre d'un éventail d'instruments et l'intégration avec d'autres domaines politiques. La FEB, en tant qu'organisation faitière des secteurs, entend stimuler le dialogue entre toutes les parties concernées et contribuer à la réalisation coordonnée des objectifs poursuivis.



Kris De Meester



Philippe Lambrecht



Patrick Declerck

¹ En 2004, la FEB a initié une réflexion fondamentale autour de trois thèmes-clés : 1. Quel avenir pour l'économie des services en Belgique ? ; 2. Comment sauvegarder notre tissu industriel et lui insuffler un nouveau dynamisme ? ; 3. Comment le secteur de la construction peut-il continuer à se développer sous la forme d'une branche innovante ?. Trois plates-formes - Services, Industrie et Construction - ont vu le jour en 2005. En septembre 2006, la FEB a publié 'Dare & Care', un livre blanc mettant en lumière les opportunités permettant de développer plus avant les services médicaux en Belgique et au départ de celle-ci. En février 2007, ce fut à la plate-forme Industrie de faire connaître ses analyses et réflexions dans le document 'Pistes pour une politique industrielle offrant de nouvelles perspectives'. Aujourd'hui, la plate-forme Construction communique à son tour les résultats de ses travaux.



“L'évolution du climat et de la consommation d'énergie nous pose des défis énormes. Le secteur de la construction, au sens large, est un partenaire essentiel et naturel des pouvoirs publics pour relever ces défis. De plus, le secteur n'y est pas seulement disposé, il est même demandeur.”



Sommaire

01 Préface

04 Les défis

- 04 L'effet de serre
- 05 Le Protocole de Kyoto

06 Les gaz à effet de serre en Belgique

- 06 13,7 t par habitant par an
- 06 La part des bâtiments
- 07 Evolution défavorable
- 08 Bâtiments : un véritable potentiel de réduction

10 La construction, un partenaire essentiel dans la lutte contre les changements climatiques

12 L'approche de la construction offre un triple avantage

- 12 Avantages environnementaux
- 12 Avantages économiques
- 13 Avantages sociaux

14 Objectifs et mesures à court, moyen et long terme

- 14 Court terme - horizon 2012
- 19 Moyen terme - horizon 2020
- 20 Long terme - horizon 2050

21 Conclusion



Les défis



L'EFFET DE SERRE ↗

La terre réfléchit dans l'espace une partie des rayons solaires sous la forme d'un rayonnement calorifique (infrarouge). Le CO₂ (dioxyde de carbone) et les autres gaz à effet de serre retiennent une partie de cette énergie solaire réfléchie. C'est ainsi que les couches inférieures sont suffisamment chaudes pour permettre la vie sur terre. Mais à mesure que la présence de gaz à effet de serre augmente dans l'atmos-

phère, la terre dégage moins de chaleur dans l'espace et, par conséquent, la température à sa surface augmente. Le climat sur terre s'en trouve modifié, ce qui produit des effets indésirables, tels que l'élévation du niveau de la mer et l'inondation des zones côtières, la fonte des glaces polaires, la multiplication des tempêtes, des problèmes d'approvisionnement en eau,... Seules des mesures radicales et globales prises rapidement et poursuivies

dans le temps peuvent arrêter ce processus.

Le CO₂ joue le rôle le plus important, car il est responsable de 85% de l'absorption totale du rayonnement infrarouge. Le dioxyde de carbone est un gaz inodore et incolore présent dans la nature. Il est produit lors des "processus de combustion", tels que la combustion des carburants fossiles, la décomposition des aliments dans le corps humain,... Contrairement au CO (monoxyde de carbone), le CO₂ est un gaz inoffensif à des concentrations normales et il est même indispensable à la croissance des plantes.

LE PROTOCOLE DE KYOTO ➤

Qu'est-ce que le Protocole de Kyoto ?

Le Protocole de Kyoto ou Traité de Kyoto, qui complète la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, a été élaboré en 1997 dans la ville japonaise de Kyoto et vise la limitation des émissions de gaz à effet de serre. Dans ce traité, les pays industrialisés se sont engagés en faveur d'une réduction

moyenne de 5,2% des émissions globales de gaz à effet de serre (entre autres dioxyde de carbone (CO₂), méthane (CH₄), protoxyde d'azote (N₂O, également appelé gaz hilarant) et une série de composés de fluor) sur la période allant de 2008 à 2012, par rapport au niveau de 1990. Le 16 février 2005, après ratification par un nombre suffisant de pays, le Protocole de Kyoto est officiellement entré en vigueur.

Les pourcentages de réduction varient selon les pays et dépendent de leur poids économique, de leurs émissions actuelles ainsi que de leur volonté de consentir des efforts. L'UE s'est engagée à réduire ses émissions de 8% d'ici à 2012 et a réparti cet objectif entre les différents Etats membres. Les pourcentages des uns et des autres divergent sensiblement : les émissions du Luxembourg doivent être réduites de 28%, tandis que celles du Portugal peuvent augmenter de 27%. L'objectif de réduction des Pays-Bas est de 6% ; celui de la Belgique de 7,5%. Ce dernier pourcentage est trompeur. En effet, depuis 1990, qui est l'année de

référence, les émissions belges ont à peine diminué. Ce n'est qu'en 2005 que l'on observe un mouvement à la baisse (-2,1%). Nous accusons donc un retard important par rapport à la trajectoire fixée d'ici à 2012.

Le Protocole de Kyoto est-il suffisant pour lutter contre le réchauffement de la planète ?

Le Protocole de Kyoto ne constitue clairement pas une fin en soi. Le défi de la lutte contre le changement climatique revêt une telle ampleur qu'il ne suffira pas de réaliser les objectifs de Kyoto et de stabiliser les émissions de gaz à effet de serre. Le véritable enjeu réside dans une réduction accélérée des émissions.

L'Europe a dans l'intervalle préparé un plan d'action visant une réduction de 20% d'ici à 2020. Mais là à nouveau, il ne s'agit pas d'une finalité absolue. De nombreux scientifiques estiment qu'une réduction globale de plus de 50% des émissions de gaz à effet de serre sur une période de quelque quarante ans (horizon 2050) est indispensable.



Les gaz à effet de serre en Belgique



13,7 T PAR HABITANT PAR AN ↗

Les émissions totales de gaz à effet de serre en Belgique représentent l'équivalent de 143,8 millions de tonnes de CO₂, sous la forme principalement (+/- 85%) de CO₂ issu de l'utilisation de carburants. Le solde, essentiellement composé d'autres gaz à effet de serre, est surtout produit lors de réactions chimiques, dans les processus industriels mais également dans l'agriculture et l'élevage.

LA PART DES BÂTIMENTS ↗

Les bâtiments résidentiels sont responsables de 20% des émis-

sions de CO₂ issues de la combustion de carburants. Par le biais de la consommation d'énergie dans les bâtiments, ceux-ci sont également à l'origine d'environ un tiers des émissions indirectes (liées à la production d'électricité, etc.). Au total, les logements et autres bâtiments résidentiels représentent 27% des émissions de CO₂ de combustion.

Les bâtiments contribuent peu aux émissions de gaz à effet de serre non produits par la combustion. Même en prenant en considération tous les autres

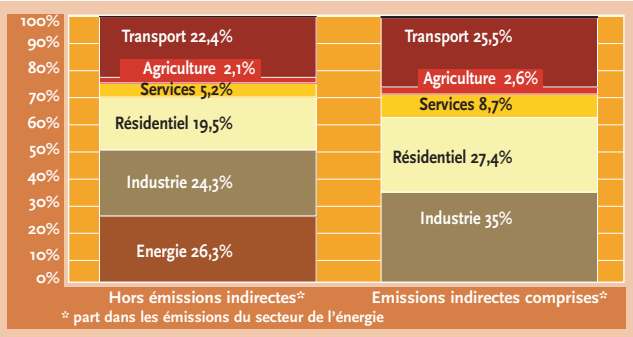
gaz à effet de serre, le résidentiel occupe, sur le plan des émissions, la deuxième place, après l'industrie et juste avant le transport.

Dans la plupart des autres secteurs économiques, la consommation de carburants et d'électricité est également liée à l'utilisation des bâtiments et de leurs équipements. Tout comme pour les bâtiments résidentiels, ce lien apparaît clairement au niveau des services et de l'agriculture. Il est beaucoup moins marqué en ce qui concerne l'industrie, car celle-ci utilise aussi de l'énergie dans le cadre de ses processus. Quoi qu'il en soit, l'utilisation des bâtiments et de leurs équipements se dégage nettement comme la deuxième source d'émissions de gaz à effet de serre la plus importante en Belgique.

EVOLUTION DÉFAVORABLE ↗

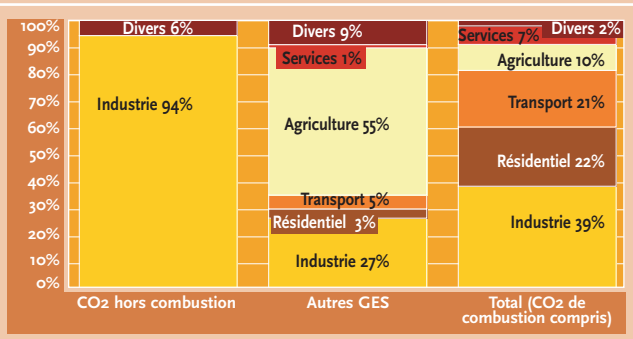
En dépit du Protocole de Kyoto, l'on observe une évolution défavorable des émissions de gaz à effet de serre, à laquelle les bâtiments ne sont pas étrangers. Ce n'est qu'en

RÉPARTITION DES ÉMISSIONS DE CO₂ DE COMBUSTION



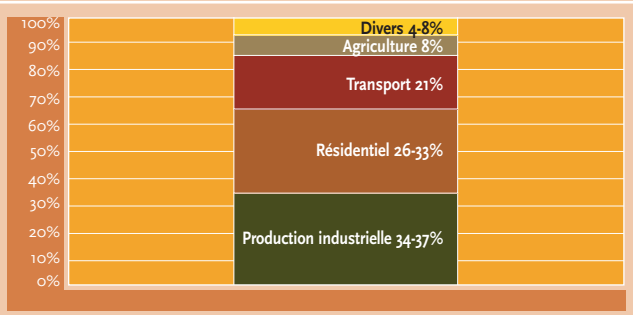
Source : Confédération Construction sur la base du Belgium's greenhouse gas inventory

RÉPARTITION DES ÉMISSIONS TOTALES DE GES



Source : Confédération Construction sur la base du Belgium's greenhouse gas inventory

PART DANS LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE (ÉLECTRICITÉ ET CARBURANTS) SELON DIFFÉRENTS SCÉNARIOS



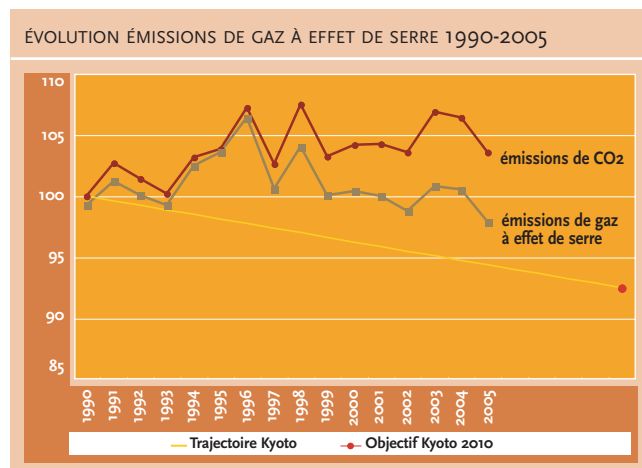
Source : Confédération Construction sur la base du Belgium's greenhouse gas inventory

2005 que l'on observe un mouvement à la baisse (-2,1%) par rapport à 1990, année de référence du protocole. La Belgique s'est toutefois vu fixer un objectif de réduction de 7,5% d'ici à 2012. Nous accusons donc un retard important par rapport à la trajectoire de Kyoto. Cette situation est principalement imputable à l'augmentation des émissions de CO₂, laquelle n'est qu'en partie compensée par une réduction drastique (de plus de 20%) des autres gaz.

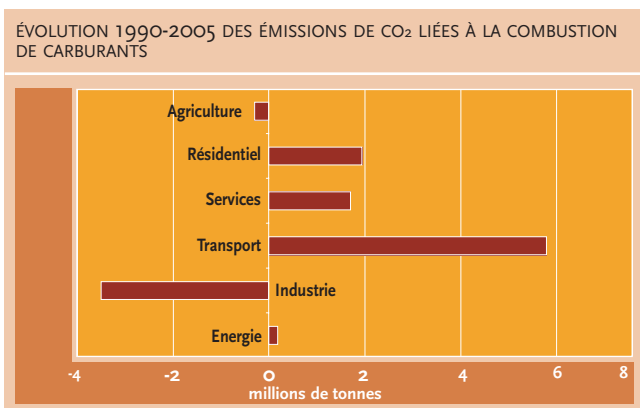
Certains secteurs, à commencer par l'industrie, ont réduit leurs émissions de CO₂. D'autres, tels que le transport mais également le résidentiel et les services (en ce compris l'utilisation de bâtiments par les sociétés de services), ont vu leurs émissions de CO₂ augmenter. Ils contribuent au "fossé de Kyoto".

BÂTIMENTS : UN VÉRITABLE POTENTIEL DE RÉDUCTION ↗

Le CO₂ émis par les bâtiments est indissociable de leur chauffage. Le mode de chauffage joue donc un rôle, mais plus encore le degré d'isolation. L'isolation des bâtiments laisse



Source : Confédération Construction sur la base du Belgium's greenhouse gas inventory



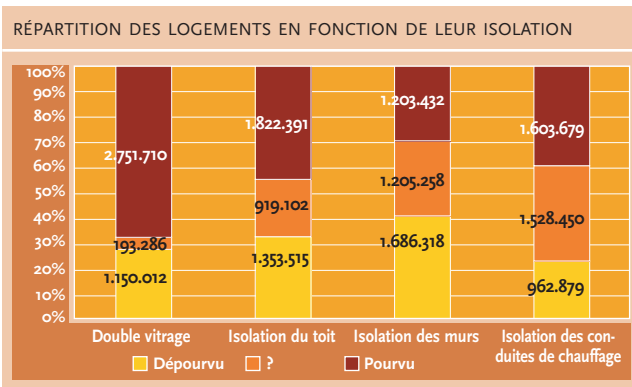
Source : Confédération Construction sur la base du Belgium's greenhouse gas inventory

souvent à désirer ; il existe donc un grand potentiel d'amélioration.

L'enquête socio-économique menée par l'INS en 2001 démontre que le toit d'un tiers au moins des logements n'est

pas isolé. Or, c'est là que se perd la plus grande quantité de chaleur. De plus, le mode d'isolation choisi (lorsqu'il existe) est loin d'être optimal. Moins de 30% des logements équipés de double vitrage sont entièrement isolés. Le vitrage à haut

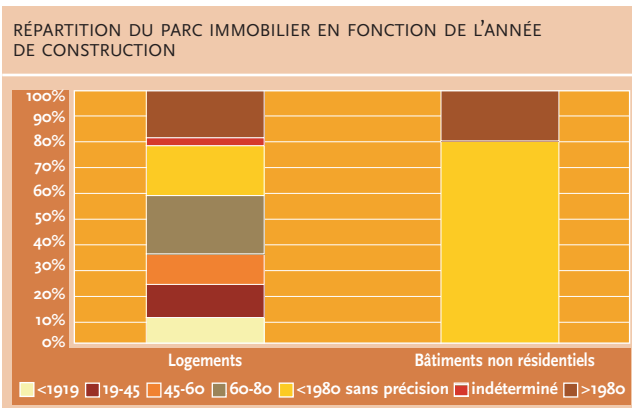
“L'utilisation des bâtiments et de leurs équipements se dégage nettement comme la deuxième source d'émissions de gaz à effet de serre la plus importante en Belgique.”



Source : INS, Censur 2001

rendement ne représente qu'un peu plus de 50% des ventes de double vitrage.

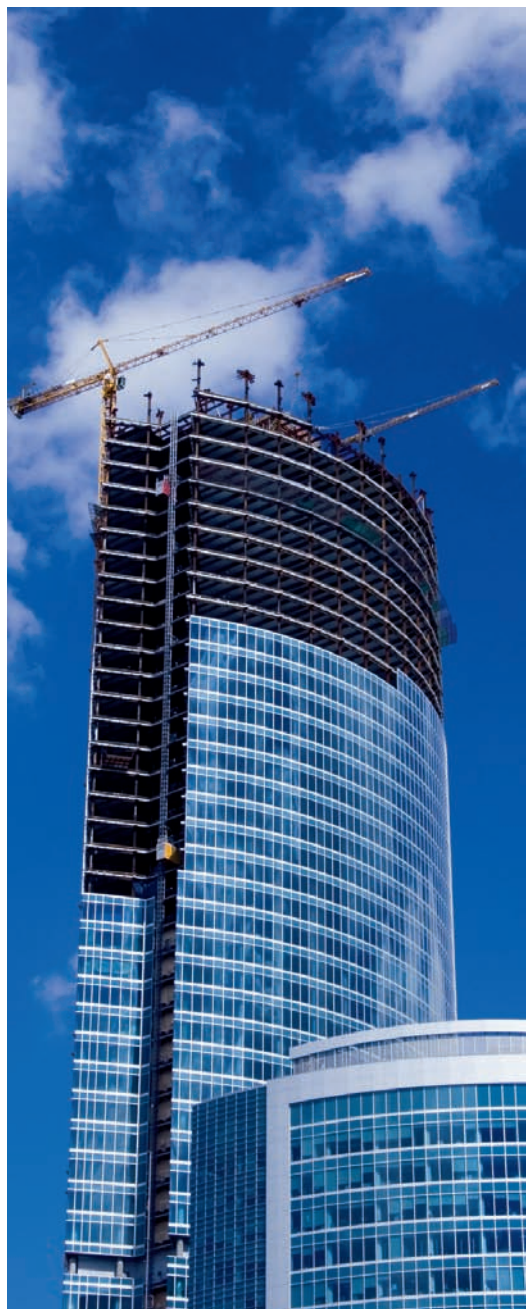
Pour les bâtiments non résidentiels, la situation est largement comparable, mais le problème est sans doute moins prononcé, car ceux-ci sont généralement plus récents. Mais on constate ici aussi que l'efficacité énergétique a été négligée.



Source : INS, Censur 2001 et Confédération Construction (calculs propres)

A l'instar des bâtiments, l'infrastructure de transport offre aussi un potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Investir dans l'amélioration de l'infrastructure peut aboutir à un bilan énergétique plus favorable, grâce à la fluidification du trafic, à la réduction des frottements résultant d'un meilleur état du revêtement, à l'influence sur le choix du mode de transport, etc.

La construction, un partenaire essentiel dans la lutte contre les changements climatiques





Voilà définis le défi ainsi que la part des bâtiments dans la problématique globale et le potentiel de contribution de la construction à la solution du problème.

La situation énergétique de nos bâtiments est loin d'être brillante. Nous devons rattraper un retard important et investir d'urgence dans la rénovation énergétique des logements et des bâtiments en général. Ces dernières années, le rythme de la rénovation et la recherche de solutions pour une utilisation rationnelle de l'énergie sont trop peu soutenus pour permettre à la Belgique de concrétiser son engagement dans le cadre du Protocole de Kyoto.

Il sera impossible de relever le défi posé par le changement climatique si l'on néglige une source d'émissions aussi importante que le sont les bâtiments. L'Europe considère même que c'est dans ce secteur que réside le plus grand potentiel de réduction d'ici à 2020 (-27%). Il faudra donc, au cours des prochaines décennies, favoriser des investissements intenses dans une

réduction radicale de la consommation énergétique des bâtiments.

Compte tenu des efforts importants déjà consentis par l'industrie, ses possibilités sont plus limitées. Des efforts complémentaires dans l'industrie et le transport pourraient en outre affecter sévèrement la compétitivité internationale de nos entreprises. Des solutions fondées sur le secteur de la construction permettraient de réduire quelque peu la pression infligée à l'industrie et au transport. Tout progrès réalisé au niveau des bâtiments ne devra plus l'être dans l'industrie et le transport, où les choses sont plus difficiles.

Il est dès lors manifeste que la construction est un partenaire indispensable dans la lutte contre les changements climatiques. Elle peut apporter une contribution proportionnellement importante à la réalisation des objectifs internationaux et européens de réduction des émissions de CO₂ par la Belgique. De plus, le secteur n'y est pas seulement disposé, il est même demandeur.



Dans un avis sur l'efficacité énergétique des bâtiments, le Conseil central de l'économie² indique clairement que les investissements dans l'utilisation rationnelle de l'énergie (et, en conséquence, dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre) offrent un triple avantage ("triple dividend").

L'approche de la construction offre un triple avantage



AVANTAGES ENVIRONNEMENTAUX ↗

Les avantages environnementaux sont les plus manifestes, puisque l'objectif est une réduction de la consommation énergétique. Il en découle indubitablement aussi une réduction des émissions de gaz à effet de serre (avec le maintien de l'équilibre climatologique et biologique subséquent) et une meilleure préservation des richesses naturelles, et particulièrement des ressources énergétiques, pour les générations futures.

AVANTAGES ÉCONOMIQUES ↗

Les avantages économiques résultent de l'activité accrue en matière de logements, de bâtiments non résidentiels et d'infrastructure qu'entraînera la participation du secteur de la construction à la réduction des émissions de CO₂. Il s'avère en outre que les investissements dans des bâtiments efficaces sur le plan énergétique sont particulièrement rentables et permettent d'atteindre un résultat positif net.

Toutes les études montrent en effet - et les prestations économiques de ces dernières années le confirment - que la construction peut être un important moteur de la croissance économique.

Cette impulsion économique résulte de la forte valeur ajoutée que génèrent les activités de construction au niveau local. La simple réalisation des travaux est une activité intensive en main-d'œuvre et à haute valeur ajoutée qui bénéficie directement à l'économie locale. De plus, les matériaux mis en œuvre ont une origine majoritairement locale. 20% seulement de la valeur des travaux proviennent directement ou indirectement des importations.

Par ailleurs, les investissements destinés à économiser l'énergie augmentent la valeur du bâtiment et réduisent la facture énergétique, de sorte que nombre de ces travaux s'autofinancent en quelques années. Les ménages constructeurs, comme l'économie dans son ensemble, en tirent profit.

AVANTAGES SOCIAUX ↗

Les avantages sociaux découlent de la plus-value économique susmentionnée. De même, une facture énergétique réduite est garante d'une plus grande marge financière pour les plus démunis, pour qui le logement représente une part relativement plus importante de leur budget (limité). Dans de nombreux cas, la construction de bâtiments efficaces sur le plan énergétique améliorera également le confort du logement (températures plus élevées en hiver, confort durant l'été,...).

Le développement de l'activité dans la construction est aussi une réelle opportunité pour les chômeurs. Grande consommatrice de main-d'œuvre et moteur de la croissance économique, la construction génère 18 emplois pour chaque million EUR supplémentaire investi dans des travaux. Les deux tiers de ces emplois se situent dans les entreprises de construction proprement dites et sont accessibles à tous grâce aux innombrables formations disponibles pour ces professions.

Objectifs et mesures à court, moyen et long terme



Sur la base des connaissances scientifiques et sociales actuelles, il est manifeste que les défis liés à la limitation de la consommation énergétique des bâtiments sont énormes. S'il est

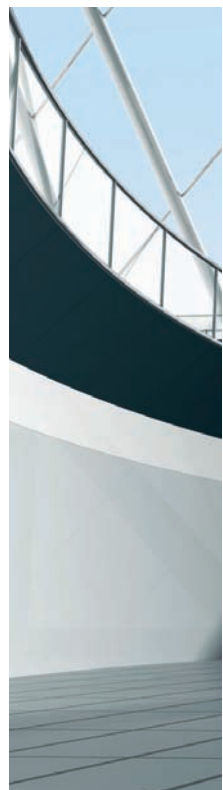
vrai que les mesures à envisager comportent des actions à court, moyen et long terme, c'est dès à présent qu'il faut leur donner l'impulsion nécessaire et prendre une série de décisions.

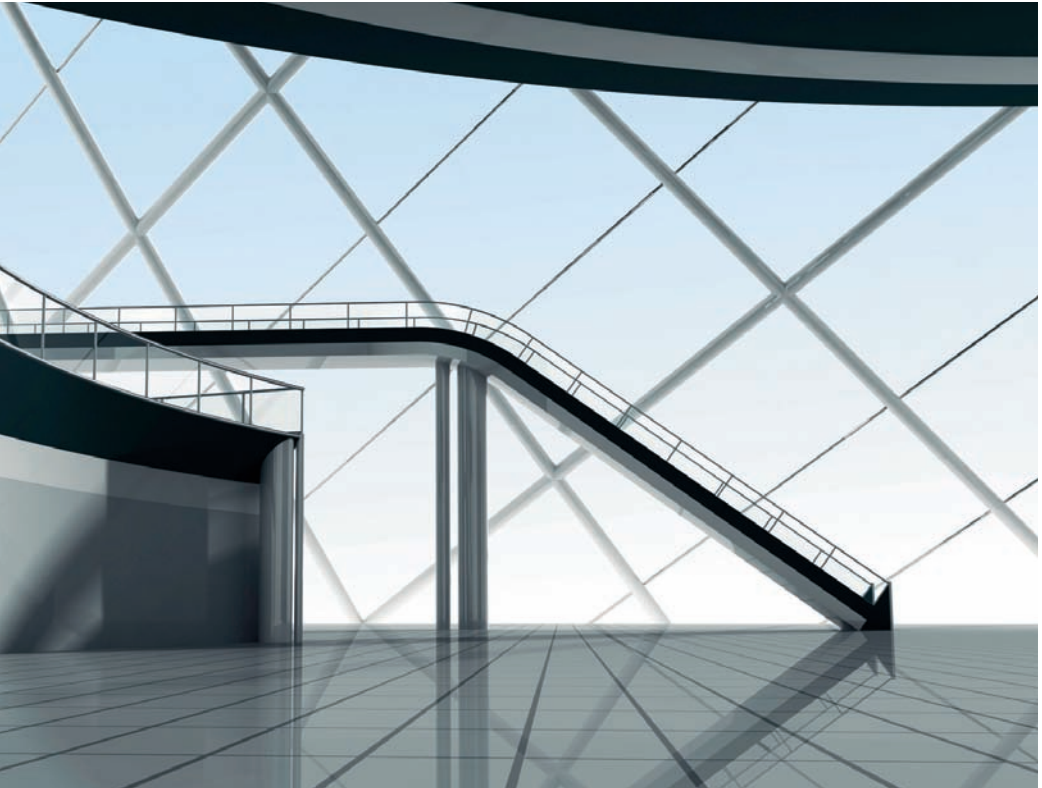
COURT TERME - HORIZON 2012 ↗

L'actuel Protocole de Kyoto a 2012 pour horizon et tous les pays concernés se sont vu fixer des objectifs clairs en matière de limitation des émissions de CO₂. La plateforme Construction de la FEB met en avant les mesures prioritaires suivantes.

Sensibilisation - information

Enclencher le processus de réduction des émissions de





CO₂ provenant des bâtiments nécessite d'intensifier et de cibler davantage les campagnes d'information et de communication à grande échelle. En effet, le grand public ignore encore aussi bien l'impact environnemental réel des bâtiments que les bonnes pratiques pour en améliorer l'efficacité énergétique, spécialement dans le domaine du logement (construction, aménagement et utilisation). Le

gouvernement fédéral, en concertation avec les autorités régionales, doit non seulement prendre, mais également susciter des initiatives en la matière. De même, il lui incombe d'assurer un important rôle de coordination, visant en particulier la qualité, la cohérence et l'exhaustivité de l'information. En parallèle, les "energy scans" et les audits énergétiques doivent être encouragés.

Coordination de la politique

L'efficacité et le soutien de la politique doivent être améliorés par une meilleure coordination des actions et des incitants financiers qui proviennent des différentes autorités compétentes. Il convient en particulier que les gouvernements fédéral et régionaux s'engagent d'urgence dans la voie d'une collaboration structurelle permettant d'accroître la cohérence et l'impact total

“Pour autant que les mesures soient cohérentes, il sera possible de concrétiser des objectifs ambitieux. Le potentiel du secteur de la construction devra être mis en œuvre dans son ensemble. Les habitations fortes consommatrices d'énergie doivent disparaître.”



de leurs mesures et de faciliter les procédures d'octroi des aides.

Réglementation ambitieuse sur la performance énergétique des bâtiments

Une réglementation ambitieuse mais réaliste au niveau tant de la construction que de la grande rénovation est nécessaire. Elle doit être conçue de manière à ce que la responsabilité de la performance énergétique des bâtiments et de l'infrastructure incombe à tous les partenaires intervenant dans l'exécution de travaux de construction. Il s'agit entre autres de normes au niveau de l'efficacité énergétique de l'ensemble du bâtiment ou d'une obligation d'analyse de la faisabilité technico-économique de "systèmes alternatifs" au niveau de la production de chaleur, de l'éclairage, de l'aération ou encore du refroidissement. A cet égard, un principe de cal-

cul identique doit être appliqué aux différents niveaux politiques (fédéral et Régions). Cette réglementation sera accompagnée d'un contrôle strict du respect de celle-ci. Pour les bâtiments existants, un certificat d'efficacité énergétique établi lors de la vente et de la location pourra faire mention d'un état de la situation ainsi que du potentiel d'économie, et par ce biais stimuler les investissements.

Adoption d'une fiscalité incitative

Les mesures (para)fiscales liées aux travaux économiseurs d'énergie, qui - en combinaison avec les autres mesures de soutien à ce type de travaux (principalement initiées au niveau régional) - forment un excellent incitant, doivent être étendues. Trop focalisées sur un nombre restreint d'interventions spécifiques, elles apparaissent aujourd'hui insuffisantes pour initier de

véritables rénovations énergétiques en profondeur.

Parallèlement, une rationalisation et une harmonisation des aides existantes s'imposent. Les mesures complémentaires suivantes sont à envisager :

- Extension de la liste de travaux entrant en ligne de compte (dans le cadre desquels toutes les techniques d'économie d'énergie pertinentes doivent en principe pouvoir bénéficier d'une aide). La déductibilité fiscale doit être proportionnelle à l'économie attendue. Elle doit également être simple et transparente.
- Rehaussement du plafond annuel au niveau d'un montant de 5.200 euros, de sorte que les opérations les plus courantes puissent être effectuées dans leur totalité plutôt qu'en plusieurs phases successives (par exemple le remplacement de tous les châssis d'une unifamiliale).

- Possibilité d'un étalement de l'avantage fiscal sur plusieurs années pour les travaux pour lesquels il dépasse le plafond annuel fixé, de manière à stimuler les rénovations énergétiques globales (isolation, châssis, chauffage, énergie solaire, etc.).
- Elargissement du public cible aux indépendants et aux sociétés, afin d'inciter également ces catégories, dans le cadre des règles fiscales qui leur sont applicables, à réaliser de tels travaux.
- Application systématique du taux de TVA réduit (6%) aux opérations de démolition-reconstruction (actuellement limité à certaines villes), étant donné qu'elles ciblent une efficacité énergétique optimale et s'assimilent à des travaux de rénovation auxquels un taux de TVA réduit est déjà appliqué.
- Application d'une TVA réduite, voire nulle, pour la création (par le biais de

“Pour le long terme, les techniques connues à ce jour ne seront pas suffisantes. Il importe de mener une politique active visant à stimuler l'innovation.”

- >> constructions neuves ou de rénovations) de logements et plus généralement de bâtiments passifs ou à faible consommation d'énergie.

Développement d'un cadre permettant de faciliter le financement

De nombreuses études indiquent que le potentiel d'économie (doublé d'un effet retour rapide) reste énorme. En raison du manque de connaissances, d'informations ou de moyens financiers, le recours à ce potentiel est toutefois insuffisant.

L'instauration et la promotion de systèmes de tiers payant et de tiers investisseur sont susceptibles d'accélérer l'exploitation de ces possibilités d'économie d'énergie.

- Mise en place d'un système de tiers payant, afin que l'entrepreneur puisse obtenir lui-même le montant des aides auxquelles a droit le maître de l'ouvrage et ne lui facturer

que le solde du montant des travaux, de manière à lui éviter le préfinancement des aides auxquelles il a droit et à mieux faire apparaître le "faible" coût réel des travaux économiseurs d'énergie.

- Promotion d'un système de tiers investisseur, basé sur un contrat entre un investisseur et un propriétaire/utilisateur. La rentabilité de l'investissement consenti par le premier est assurée par les économies d'énergie réalisées par le second. Cette forme de financement est particulièrement bien accueillie auprès des groupes cibles ne disposant pas des connaissances requises ou des moyens financiers nécessaires pour l'investissement initial.

Fonction d'exemple des pouvoirs publics

Les mesures et recommandations susmentionnées s'appliquent aux bâtiments tant privés

que publics (logements sociaux, administrations, bâtiments scolaires, etc.). Ces derniers devraient de plus avoir valeur d'exemple. En outre, nombre de ces recommandations valent aussi pour les infrastructures. Il en découle naturellement la nécessité d'augmenter les investissements publics pour améliorer les performances énergétiques des bâtiments et infrastructures publics.

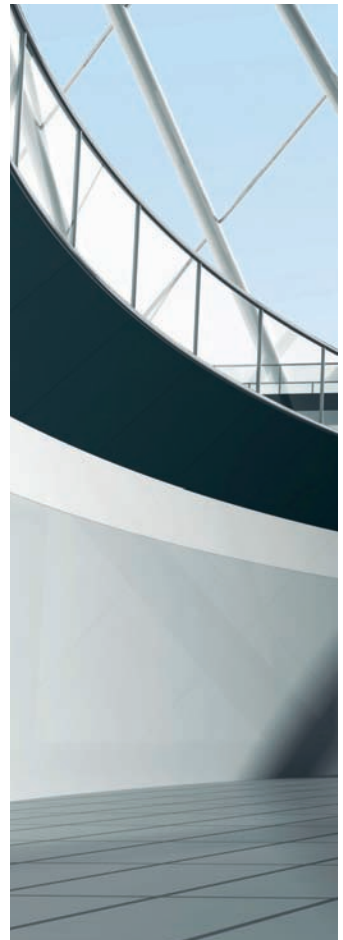
MOYEN TERME - HORIZON 2020 ↗

Un jalon important à moyen terme est l'échéance du plan d'action européen pour l'efficacité énergétique. Ce plan vise, d'ici à 2020, à réaliser une réduction de 20% de la consommation d'énergie par rapport au niveau de départ et à atteindre une part d'énergie renouvelable de 20%.

1. Pour autant que les mesures soient cohérentes, il sera possible de concrétiser des

objectifs ambitieux. Le potentiel du secteur de la construction devra être mis en œuvre dans son ensemble. Les habitations fortes consommatrices d'énergie doivent disparaître, grâce à des mesures telles qu'une isolation minimale du toit et le remplacement systématique du simple vitrage et des chaudières à faible efficacité énergétique. L'implication d'experts issus du monde de l'ingénierie et des bureaux d'études se révélera dans de nombreux cas indispensable.

2. Ces objectifs ambitieux ne pourront être réalisés que par le biais d'un ensemble intelligent de mesures, en ce compris des exigences légales minimales. A cet égard, il ne faut pas attendre des techniques de construction novatrices, mais faire preuve d'innovation dans le processus de stimulation.





>> LONG TERME - HORIZON 2050 ↗

Différents pays considèrent 2050 comme l'horizon à long terme. Dans ce cadre, des réductions draconiennes des émissions de gaz à effet de serre s'avèrent inévitables et des diminutions de l'ordre de 50% et plus sont préconisées. Ce but ne pourra être atteint qu'au prix d'une modification fondamentale des mentalités et des pratiques en matière de consommation énergétique dans les bâtiments, et requiert des mesures à tous les niveaux.

1. En ce qui concerne les constructions neuves, les "maisons à énergie positive", transformant les bâtiments en producteurs d'énergie, devront devenir la règle plutôt que l'exception.
2. En ce qui concerne les bâtiments existants, la consommation devra être réduite d'un facteur de 3 à 4. Dans ce contexte, la reconstruction

sera, dans un certain nombre de cas, préférable à la rénovation, même si les techniques novatrices offrent d'excellents résultats dans les logements existants. La recherche dans ce domaine doit donc constituer une priorité.

3. Les sources d'énergie renouvelables devront être appliquées à grande échelle.
4. Pour le long terme, les techniques connues à ce jour ne seront pas suffisantes. Il importe de mener une politique active visant à stimuler l'innovation, qui soit fondée sur la coordination des efforts fédéraux et régionaux, et sur une bonne synergie avec les initiatives européennes. Eu égard à la structure du secteur belge de la construction, qui est composé de très nombreuses PME, une approche collective de la recherche et de l'innovation est recommandée.

Le Centre scientifique et technique de la construction (CSTC), entre autres, pourra et devra jouer un rôle-clé dans ce cadre, conjointement avec d'autres centres de recherche concernés. Les activités de recherche et d'innovation menées par les producteurs de matériaux pourront également apporter une contribution importante.

5. La planification et l'implantation des différentes affectations (logement, travail, récréation) devront être menées intelligemment, en fonction du besoin énergétique. De même, la construction et l'équipement des bâtiments individuels, industries, bureaux et logements devront ensuite être soigneusement étudiés sous l'angle de l'énergie. Les experts issus du monde de l'ingénierie et des bureaux d'études joueront un rôle-clé à cet égard.

Conclusion



Aujourd'hui, la nécessité de s'attaquer aux changements climatiques s'impose comme une évidence, tout comme il est clair que cette question ne pourra être efficacement réglée que par une implication globale au niveau planétaire.

L'ampleur du défi est telle qu'il faut le relever sans plus attendre. Sans épiloguer sur la nature précise des efforts à réaliser et leur répartition entre les pays et les secteurs, il est certain que tous devront réduire drastiquement leurs émissions de CO₂ et d'autres gaz à effet de serre.

Dans ce contexte, une source d'émissions aussi importante que les logements et les bâtiments dans leur ensemble ne pourra faire exception en Belgique. C'est d'ailleurs le secteur qui présente le plus fort potentiel de réduction et pour lequel les efforts à réaliser perturberont le moins les habitudes individuelles des citoyens et le développement économique.

Miser sur les bâtiments et les infrastructures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre revient à stimuler la croissance économique et la création d'emploi. C'est aussi préserver la position concurrentielle de l'industrie, qui est la plus affectée par

les réductions d'émissions.

En conclusion : la politique climatique belge doit clairement viser à réduire au maximum les émissions de gaz à effet de serre liées aux bâtiments et à l'infrastructure, ce qui conduit impérativement à **une politique très ambitieuse ciblée sur le bâti.**

Puisque même les pistes les plus rentables en matière d'économie d'énergie (par exemple l'isolation de toiture) sont aujourd'hui fortement sous-exploitées, ladite politique doit en priorité viser à mobiliser ce potentiel. Parallèlement, l'actuel arsenal de mesures d'économie d'énergie doit être complété et adapté à la politique souhaitée. Il convient donc de définir un **objectif ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre liées au bâti et à l'infrastructure.** De plus, une **approche structurée et coordonnée entre les différents niveaux de compétence** est essentielle à la **mise en place de cette politique ambitieuse.** Celle-ci doit, enfin, également s'appuyer sur une prise de conscience collective de la nécessité et de l'intérêt d'économiser l'énergie en investissant dans l'amélioration du bâti.

Patrick DECLERCK	Président PMC, Administrateur délégué	DECOMO
Philippe LAMBRECHT	Administrateur-Secrétaire général	FÉDÉRATION DES ENTREPRISES DE BELGIQUE
Dirk CORDEEL	Président de la Confédération Construction, Administrateur délégué	CORDEEL
Robert de MÛELENAERE	Administrateur délégué	CONFÉDÉRATION CONSTRUCTION
Etienne DEWULF	Président-Administrateur délégué	SOFICOM
Jan COUMANS	Administrateur délégué	ALBITUM
Robert LENAERS	Administrateur délégué	VANHOUT
Bernard GRUTMAN	Administrateur délégué	BERNARD CONSTRUCTION
Inge BUYSE	Directeur général	KORAMIC ROOFING PRODUCTS
André HOSTE	Administrateur délégué	ETERNIT
Jean-Pierre JACOBS	Directeur général	FEBELCEM
Christine BEUNEN	Secrétaire général	GROUPEMENT DES PRODUCTEURS BELGES DE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION (PMC)
Philippe COIGNÉ	Directeur	ARCELOR Building Construction Support
Anya DE BIE	Secrétaire général	ORGANISATION DES BUREAUX D'INGÉNIEURS-CONSEILS, D'INGÉNIERIE ET DE CONSULTANCE
Kris DE MEESTER	Conseiller	FÉDÉRATION DES ENTREPRISES DE BELGIQUE

La plate-forme Construction de la FEB réunit les principaux membres de la FEB concernés, à savoir le secteur de la construction proprement dit par le biais de la Confédération Construction, le Groupement des producteurs belges de matériaux de construction qui représente les secteurs suivants : béton manufacturé, céramique, matières plastiques, ciment, gypse, fibres-ciment, industrie extractive, brique, verre, béton prêt à l'emploi,

produits bitumineux et laine minérale, ainsi qu'ORI, l'Organisation des bureaux d'ingénieurs-conseils, d'ingénierie et de consultance.

La plate-forme Construction réalise un travail de réflexion stratégique et élabore une vision commune, globale et intégrée de la manière dont la construction devrait/pourrait évoluer et de l'approche et des moyens nécessaires pour y parvenir. ■

Energie & climat

les atouts du secteur de la construction



le contenu de cette brochure est disponible sur le site www.feb.be

FEB

Rue Ravenstein 4
B-1000 Bruxelles
T + 32 2 515 08 11
F + 32 2 515 09 99
info@vbo-feb.be
www.feb.be

Conception et pre-press

www.landmarks.be

Impression

Geers Offset

Editeur responsable

Olivier Joris
Rue du Wolvenberg 17
B-1180 Bruxelles

Rédaction

Kris De Meester, FEB
Jean-Pierre Liebaert, Confédération
Construction
Peter Wouters, CSTC

Dépôt légal : D/0140/2007/8

Deze brochure is ook verkrijgbaar in het
Nederlands
Une version imprimée de cette brochure
peut être commandée auprès de Annie
Laes : T + 32 2 515 09 50 - al@vbo-feb.be